



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTIÈME QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Élection du président et du vice-président

Le mercredi 29 novembre 1989 — No 1

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du président	CET-1
Élection du vice-président	CET-1

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée
M. Guy Bélanger, président de la commission
M. Jean-Pierre Jolivet, vice-président

Mme France Dionne
Mme Pauline Marois

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1080, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 tél. 418-543-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mercredi 29 novembre 1989

Élection du président et du vice-président

(Seize heures quarante-cinq minutes)

Le Président (M. Saintonge): À l'ordre, s'il vous plaît ! Je déclare donc la séance (Je la commission de l'économie et du travail ouverte.

Voici le mandat qui nous occupe aujourd'hui: la commission de l'économie et du travail est réunie afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Je vous rappelle brièvement la procédure. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Également, conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition.

Je suis donc prêt à recevoir toute candidature pour le poste de président de la commission de l'économie et du travail.

Mme la députée de Kamouraska-Témiscouata.

Élection du président

Mme Dionne: M. le Président, j'aimerais proposer la candidature du député de **Laval-des-Rapides** à titre de président de la commission de l'économie et du travail. Pour l'avoir vu travailler en tant que président de la commission des affaires sociales au cours des quatre dernières années, je peux vous dire qu'il a conduit des débats qui n'ont pas toujours été faciles à cette commission. Il les a conduits avec beaucoup de rigueur et beaucoup de compétence. Je pense que la commission de l'économie et du travail aura un bon président en la personne du député de **Laval-des-Rapides**.

Le Président (M. Saintonge): Je vous remercie, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

Est-ce que la motion de Mme la députée de Kamouraska-Témiscouata, proposant que M. le député de **Laval-des-Rapides** soit président de la commission de l'économie et du travail, est adoptée?

M. Jolivet: Est-ce qu'on peut demander au député s'il accepte?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Saintonge): Alors la motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): En conséquence...

Une voix: Je pense qu'il en avait entendu parler.

Une voix: Vaguement. Cela courait dans les corridors.

Le Président (M. Saintonge): ...je déclare M. Guy Bélanger, député de Laval-des-Rapides, président de la commission de l'économie et du travail. Tout en le félicitant, je lui cède le fauteuil de la présidence pour procéder à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente.

Élection du vice-président

Le Président (M. Bélanger): M. le Président, merci. Alors, dans la même lignée du mandat, notre deuxième point à l'ordre du jour est la nomination d'un vice-président. Tel que l'a indiqué tout à l'heure le président de l'Assemblée nationale, cette fonction reviendra à un membre du parti qui forme l'Opposition officielle.

Mme Marois: M. le Président, je me permets de présenter mon collègue et néanmoins ami, Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette, à ce poste. C'est un... est-ce qu'on peut dire un vieux socialiste? qui défendra sûrement avec beaucoup de cœur les dossiers qui vont être débattus ici, à cette commission, et il a particulièrement une très longue expérience du travail parlementaire. Je l'ai vu moi-même présider des commissions où je siégeais et je peux vous dire qu'il a toujours agi avec beaucoup d'équité et même d'impartialité.

Le Président (M. Bélanger): Bien. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Cette proposition est donc adoptée.

M. le député de Laviolette, vous devenez le vice-président de la commission. Il me fera grand plaisir de travailler avec vous.

Alors, on ne fera pas de grandes dissertations. Je pense que nous avons affaire à une commission qui demande beaucoup de travail, qui demandera donc beaucoup de présence. Le seul point sur lequel je me permettrais d'insister, ce sera notre présence, qu'on puisse commencer à l'heure et finir à l'heure. Pour moi, c'est une vertu très importante. Pour le reste, je fais confiance à l'intelligence des gens pour le bon fonctionnement de cette commission. J'en suis convaincu.

M. Jolivet: M. le Président, comme vice-président, je dois dire que je vais accomplir la tâche qui m'est offerte avec le plus de justice que j'ai toujours utilisée en vous disant que, compte tenu des nouvelles règles qui composent notre façon d'agir en commission parlementaire, nous conservons tous les deux notre droit de parole.

Le Président (M. Bélanger): Oui.

M. Jolivet: Je pense qu'il est important. Et si nous avons notre droit de parole, tout en étant justes, équitables et neutres quant aux décisions, ça ne nous empêchera pas des fois d'être partisans.

Le Président (M. Bélanger): Ah! Alors je vous en saurai gré. Cela dit, l'agenda étant épuisé, la commission ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 49)